



INSTANCE NATIONALE DE CONCERTATION

Répertoire des Métiers

04 septembre 2014

Cette réunion avait pour objet la présentation de l'actualisation du répertoire des métiers aux organisations syndicales

En préalable la CFTC souhaite faire part de ses réflexions sur le sujet. Si nous prenons acte des évolutions apportées notamment dans la transversalité et l'interbranche (mise en place de CQP et de nouveaux métiers), il nous semble indispensable pour une bonne compréhension de redéfinir les notions entre emploi et métiers.

La CFTC ne souhaite pas entamer dans cette instance un débat sur la classification mais il aurait été utile d'avoir connaissance des premières conclusions tirées du groupe de travail sur les emplois repères.

La CFTC estime en outre que la Sécurité sociale devrait procéder à une pesée des emplois et s'engager dans une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Une présentation est ensuite effectuée. Des évolutions majeures sont à retenir pour 2 familles :

1) Celle de la famille 1 « gestion des situations clients » (35.24% des effectifs au 31/12/2012) avec :

- La création de 2 nouveaux certificats de qualification professionnelle (CQP) pour les métiers de gestionnaires conseil et de conseillers d'offres de service.
- Un nouveau métier de référent technique.
- Une approche interbranche : la famille 1 qui était structurée par une logique métier par branche de législation (gestionnaire conseil retraite, gestionnaire conseil allocataires, gestionnaire conseil recouvrement ...) se fonde dorénavant sur des métiers interbranche (gestionnaire conseil sécurité sociale, conseiller offres de services, référent technique gestion des situations clients).

2) Celle de la famille 13 « gestion des systèmes d'information » (4.049% des effectifs au 31/12/2012) avec

L'alignement des métiers de l'informatique sur la nomenclature des métiers du CIGREF (club informatique des grandes entreprises françaises - référence dans les entreprises des systèmes d'information) facilite la comparaison et la communication sur ces métiers. Ces évolutions vont porter aussi bien sur les métiers que sur les emplois. Cette refonte a permis de se rapprocher des standards utilisés et partagés dans le domaine de l'informatique favorisant ainsi la reconnaissance externe des qualifications des salariés.

Notons également, la création d'un emploi spécifiquement pour la CNAF interpelle la CFTC. Aux demandes d'explications sur cette création, ni les représentants de la CNAF ni ceux de l'Ucanss n'ont été en mesure de répondre sur la démarche qui a conduit à créer un nouvel emploi. Les métiers liés aux statistiques ne sont pas l'apanage de la CNAF, nous nous interrogeons donc sur la création d'un emploi « assistant de recherche » uniquement pour la caisse nationale famille.

La CFTC se félicite également de la création de CQP de branche, véritable levier de reconnaissance des compétences. Nous demandons par contre que ces CQP s'inscrivent dans une logique d'emplois repères et conduisent à l'obtention d'un niveau de rémunération défini.

La CFTC s'interroge sur la réalité de terrain ou de nombreuses disparités existent. Nous ne devons pas occulter les attentes fortes des salariés sur une meilleure lisibilité des emplois et les possibilités d'évolution. Conscient d'une nécessaire harmonisation des pratiques et fonctionnement, la CFTC reste vigilante à toute tentation d'uniformisation.